

Ai-je droit à l'aide juridique (ex pro deo) si je suis étranger?

Mise à jour : Monday 28 February 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Oui, pour les procédures liées à l'acquisition d'un titre de séjour sur le territoire belge, c'est-à-dire :

- la demande de régularisation de séjour et les démarches nécessaires ou consécutives à cette demande;
- le **recours** contre un ordre de quitter le territoire;
- la demande de protection internationale ;
- les démarches et procédures devant le Commissariat général aux réfugiés et apatrides (CGRA), le Conseil du contentieux des étrangers, le Conseil d'Etat, etc.

Pour obtenir l'aide juridique pour ce type de procédure, il faut produire un "**document probant**", démontrant:

- ce statut d'étranger (par exemple votre titre de séjour);
- ce type de procédure ou de démarche, effectuée ou sur le point de l'être. Par exemple:
 - l'ordre de quitter le territoire;
 - la convocation devant le CGRA, le Conseil du contentieux des étrangers, le Conseil d'Etat, etc.;
 - la demande de régularisation adressée au Bourgmestre;
 - etc.

Le Bureau d'aide juridique pourrait cependant vous demander de produire des documents complémentaires (qu'il précisera).

Attention!

- Si votre demande d'aide juridique concerne **une autre procédure que votre séjour en Belgique** (par exemple un conflit familial ou un problème de logement), vous n'avez pas droit automatiquement à l'aide juridique. Le bureau d'aide juridique vérifie si vous y avez droit **en fonction de vos revenus**.
- Le Bureau d'aide juridique peut **prouver que vous avez assez de "ressources"** et refuser de vous octroyer l'aide juridique (le terme "ressources" recouvre vos revenus, ceux des membres de votre ménage, vos économies, les aides de tiers, vos voitures, immeubles, etc,...).

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les références légales

[Articles 508/1 à 508/23 du Code judiciaire concernant l'aide juridique.](#)

Les documents types

[Compendium sur l'aide juridique 2021](#)

[Schéma explicatif : aide gratuite d'un avocat?](#)

[Tableau de synthèse : Conditions de l'aide juridique et documents justificatifs](#)

